

Élections sociales électroniques 2020 Smals/Egov

Manuel



Table des matières

1	Résumé.....	3
2	Vote électronique à distance	4
2.1	Ordinateur portable ou PC approprié.....	4
2.2	Se connecter en VPN au réseau de Smals.....	4
3	Voter avec le logiciel de vote Elegio	6
3.1.1	Généralités.....	6
3.1.2	Étape 1: introduire vos codes de vote	6
3.1.3	Étape 2 : écran contenant des informations générales.....	7
3.1.4	Étape 3 : choix des listes syndicales et choix des candidats	8
3.1.5	Étape 4 : choix des candidats pour le deuxième organe (CPPT).....	10
3.1.6	Étape 5 : résumé final des choix pour les deux organes.....	10
3.1.7	Étape 6 : confirmation et finalisation du vote	11
4	Couper votre connexion VPN.....	13
5	Voter physiquement	13
6	Aide	14
6.1	Vous recevez un message d'erreur lorsque vous souhaitez établir une connexion VPN.	14
6.2	Où puis-je trouver mes deux codes de vote personnels ?.....	14
6.3	Je ne trouve plus mes codes	14
6.4	Je ne connais pas le code PIN de mon eID.....	14
6.5	Le site web pour voter n'est pas accessible.....	15
6.6	La session est interrompue pendant le vote.....	15
6.7	Voter via du matériel non certifié.....	15
6.8	Besoin d'aide ?	15

1 Résumé

Le mardi 17 novembre 2020 auront lieu les élections sociales 2020 chez Smals/Egov. Pour la première fois, ces élections se dérouleront sous forme électronique : vous pourrez voter depuis votre ordinateur portable ou fixe de 9h à 12h et de 12h30 à 15h. Les collègues qui ne disposent pas du matériel nécessaire peuvent se rendre au bureau de vote installé dans le bâtiment SC de Smals.

Smals utilise le logiciel de vote d'Elegio pour soutenir ce vote électronique.

Pour pouvoir voter à distance en toute sécurité, vous devez **vous connecter au réseau de Smals en VPN**. Pour ce faire, vous avez besoin de votre eID et de son code PIN ou d'un compte itsme. Vous avez également besoin de **deux codes personnels**. Le code 1 est envoyé par mail par Elegio. Le code 2 est mentionné dans votre convocation. Conservez les deux codes soigneusement afin de pouvoir voter sans encombre le jour des élections.

Sur la page [Élections sociales 2020](#), vous trouverez plus d'informations à propos de la procédure de vote ainsi qu'une vidéo explicative.

Vous pouvez poser vos questions à partir du 3 novembre 2020 au centre de contact Élections sociales au 02 739 42 87, les jours ouvrables entre 9h et 17h, ou par e-mail à socialElections2020@support.smals.be.

2 Vote électronique à distance

2.1 Ordinateur portable ou PC approprié

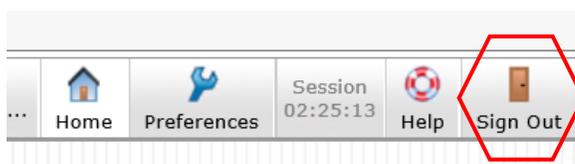
Windows 8 ou Windows 10 doit être installé sur votre ordinateur portable ou votre PC. Le bon fonctionnement du logiciel de vote Elegio n'est pas garanti avec d'autres systèmes d'exploitation.

2.2 Se connecter en VPN au réseau de Smals

Pour pouvoir voter en toute sécurité depuis votre ordinateur portable ou PC, vous devez être connecté au réseau de Smals en VPN. Pour ce vote électronique, une connexion VPN temporaire au réseau de Smals a été mise en place pour tous les électeurs.

- Si vous êtes déjà connecté en VPN au réseau de Smals ou de votre institution parce que vous êtes en télétravail, **déconnectez-vous** avant de démarrer la connexion VPN temporaire pour les élections sociales.

Les collaborateurs internes de Smals peuvent couper leur connexion VPN habituelle en cliquant sur le bouton "Sign Out" en haut à droite de la page VPN ou via Pulse Secure.



ou

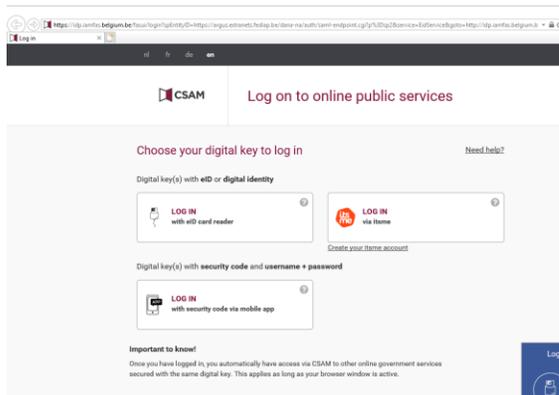


Vous pouvez également redémarrer votre ordinateur portable ou votre PC pour couper votre connexion VPN habituelle.

- Cliquez ensuite sur le lien ci-dessous pour lancer la connexion VPN temporaire :

<https://smals.extranets.fediap.be/telesrv/vote>

1. Authentifiez-vous avec votre eID ou votre compte itsme.



- Une fois que vous êtes correctement authentifié, vous arrivez sur cette page d'accueil VPN :



Cliquez sur le lien "Elegio" pour démarrer le logiciel de vote.

3 Voter avec le logiciel de vote Elegio

3.1.1 Généralités

Si vous démarrez Elegio avant le 17 novembre 2020 à 9h, vous verrez l'un des écrans ci-dessous :



Vous ne pourrez pas encore voter, mais la vérification de l'apparition de l'un de ces écrans vous permet de tester préalablement le bon fonctionnement de votre connexion VPN et ainsi de vous assurer que vous pourrez voter le jour des élections.

Lorsque vous démarrerez Elegio le 17 novembre 2020 entre 9h et 12 ou entre 12h30 et 15h, vous arriverez à l'écran de vote effectif :

L'élection est ouverte	à partir de :	14/10/2020	13:30
	jusqu'à :	14/10/2020	14:30

Veillez entrer votre code1 et code2 :

Code 1:

Code 2:

3.1.2 Étape 1: introduire vos codes de vote

Avant les élections, vous recevez deux codes personnels.

Ces codes sont secrets et propres à chaque électeur :

- Le code 1 se trouve dans le mail d'Elegio (envoyé à partir de l'adresse noreply@elegio.be).
- Le code 2 se trouve dans votre convocation (reçue par la poste et par mail de info@xytool.be) qui se présente tel que dans l'illustration suivante.

Beste collega,
Cher collègue,
Lieber Kollege,

Betreft: uw oproepingsbrief voor deelname aan de sociale verkiezingen
Concerne: votre lettre de convocation pour participer aux élections sociales
Betreff : Ihr Wahlaufforderung für Teilnahme an der Sozialwahlen

Mogen wij u vragen om vandaag nog uw oproepingsbrief te downloaden via onderstaande link:
Nous vous prions de télécharger aujourd'hui votre lettre de convocation par le lien ci-dessous:
Dürfen wir Sie fragen heute ihren Wahlaufforderung herunter zu laden über den Link unten:

[document](#)

Vriendelijke groeten
Cordialement
Mit freundlichen Grüßen

Vous ne pouvez pas télécharger cette convocation électronique avec Internet Explorer, mais bien avec Google Chrome, Microsoft Edge ou Firefox.

Saisissez les deux codes et cliquez sur le bouton "Commencer" pour rejoindre l'écran suivant.

Smals
EGOV SELECT

Elections Sociales RH 2020
Conseil d'entreprise et Comité pour la Prévention et la Protection au Travail
Entreprise: SMALS RH
Date des élections: mercredi 14 octobre 2020

NL | FR

eLEGIO

L'élection est ouverte	à partir de :	14/10/2020	13:30
	jusqu'à :	14/10/2020	14:30

Veillez entrer votre code1 et code2 :

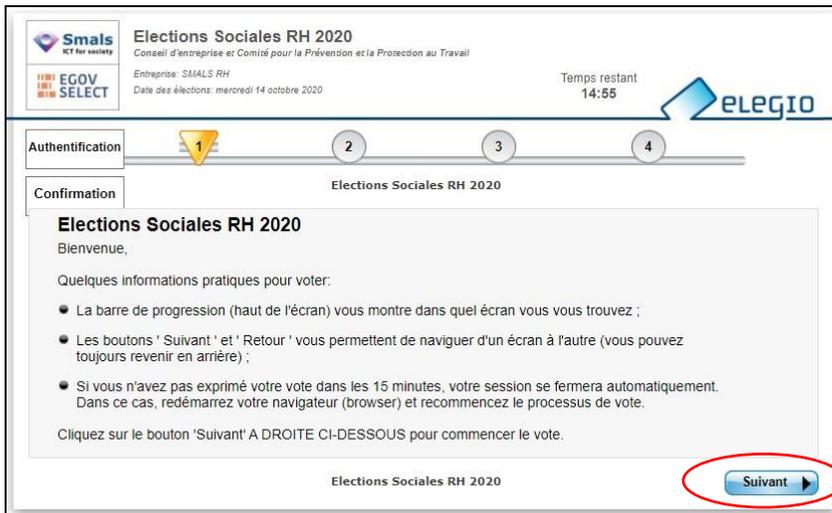
Code 1:

Code 2:

Commencer

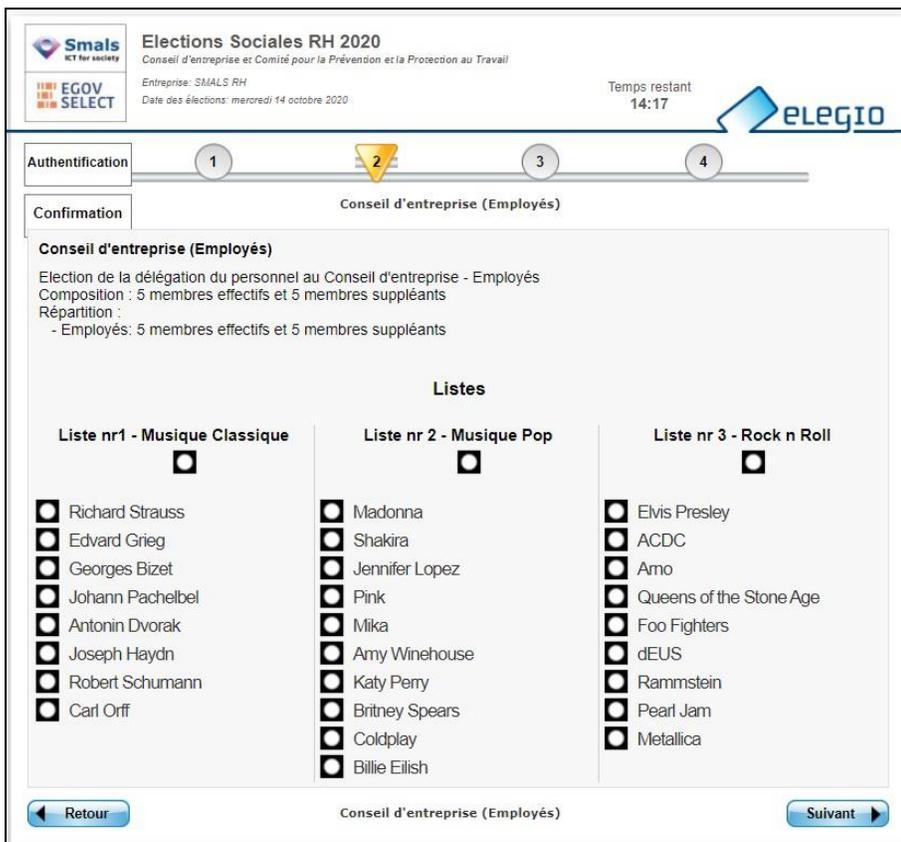
3.1.3 Étape 2 : écran contenant des informations générales

Une fois connecté à Elegio, vous verrez l'écran ci-dessous qui contient des informations générales sur la procédure de vote. Cliquez sur le bouton "Suivant" pour rejoindre l'écran suivant.

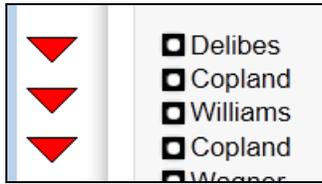


3.1.4 Étape 3 : choix des listes syndicales et choix des candidats

Vous arrivez alors à l'écran où vous pouvez choisir la liste syndicale pour laquelle vous voulez voter pour le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et le conseil d'entreprise (CE). Vous voyez les différentes listes et les candidats correspondants.



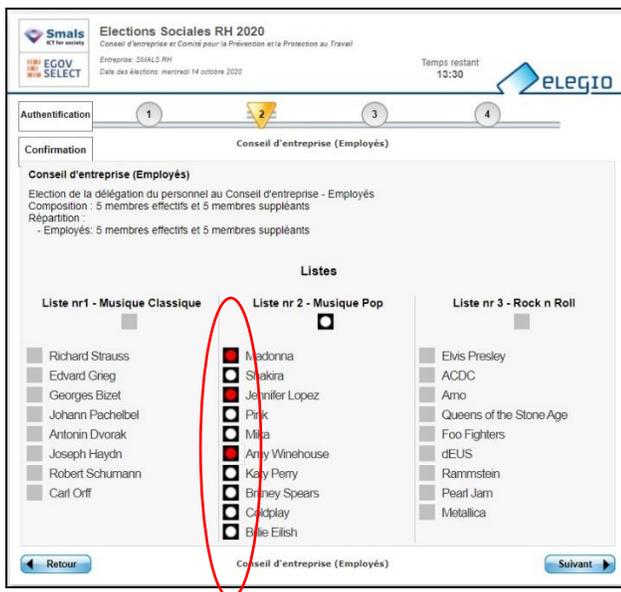
Lorsque les listes sont trop longues pour l'écran, Elegio affiche une barre de défilement verticale vous permettant de faire défiler la liste complète des candidats. Dans ce cas, l'application affiche un signe visuel rouge clignotant afin d'attirer l'attention sur cette barre de défilement. Vous pouvez également cliquer sur les flèches rouges pour faire défiler la liste des candidats.



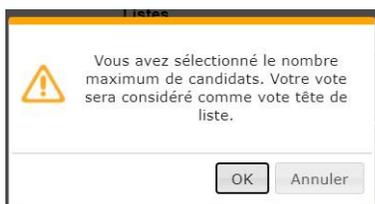
Vous pouvez sélectionner une case en cliquant dessus. La case devient alors rouge. Cliquez à nouveau sur une case pour annuler la sélection. La case redevient blanche.

Il existe plusieurs façons de voter valablement :

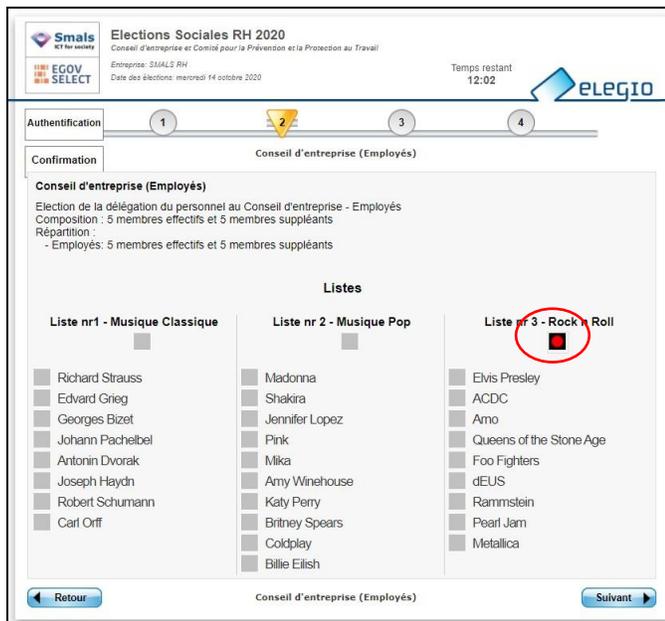
- **Émettre un (des) vote(s) nominatif(s)** : vous pouvez sélectionner un ou plusieurs candidats de la même liste. Vous ne pouvez pas répartir votre vote entre différentes listes. Elegio vous en empêchera automatiquement.



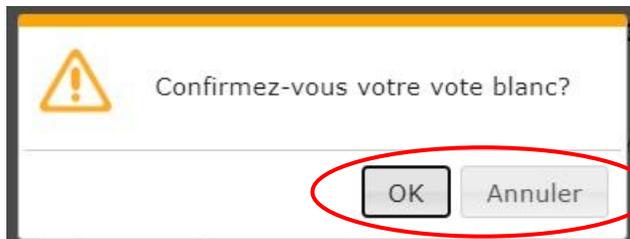
Si vous émettez plus de votes nominatifs qu'il y a de mandats effectifs, votre vote sera automatiquement converti en un vote tête de liste. Dans ce cas, un message d'avertissement apparaît.



- **Voter tête de liste** : un clic sur la case correspondant au nom de la liste génère un vote en tête de liste.



- **Voter blanc** : sans sélectionner de candidat, un clic sur le bouton "Suivant" génère un vote blanc. Un message d'avertissement apparaît dans ce cas.



3.1.5 Étape 4 : choix des candidats pour le deuxième organe (CE)

L'étape 4 est identique à l'étape 3. Vous pouvez choisir de la même manière des candidats / listes, mais cette fois pour le deuxième organe des élections (CE).

3.1.6 Étape 5 : résumé final des choix pour les deux organes

Vous obtenez un aperçu des choix que vous avez effectués pour les deux organes.

À cet écran, vous pouvez vérifier vos choix pour les deux organes. Dans cette phase, il est encore possible de modifier le choix pour les deux organes en cliquant sur le bouton "Retour".

The screenshot shows a progress bar at the top with four steps: 1 (Authentication), 2, 3, and 4 (highlighted with a yellow triangle). Below the progress bar, the screen is titled 'Confirmation' and 'Résumé global de vos choix'. It displays two sections: 'Conseil d'entreprise (Employés)' with 'Liste nr 2 - Musique Pop' containing three red radio buttons for 'Madonna', 'Jennifer Lopez', and 'Amy Winehouse'; and 'Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (Employés)' with 'Liste no.3 - Drame' containing one red radio button. At the bottom, there is a message: 'Si vous souhaitez modifier votre choix, vous pouvez revenir aux écrans précédents via le bouton "Retour".' Below this message are two buttons: 'Retour' on the left and 'Suivant' on the right, both circled in red.

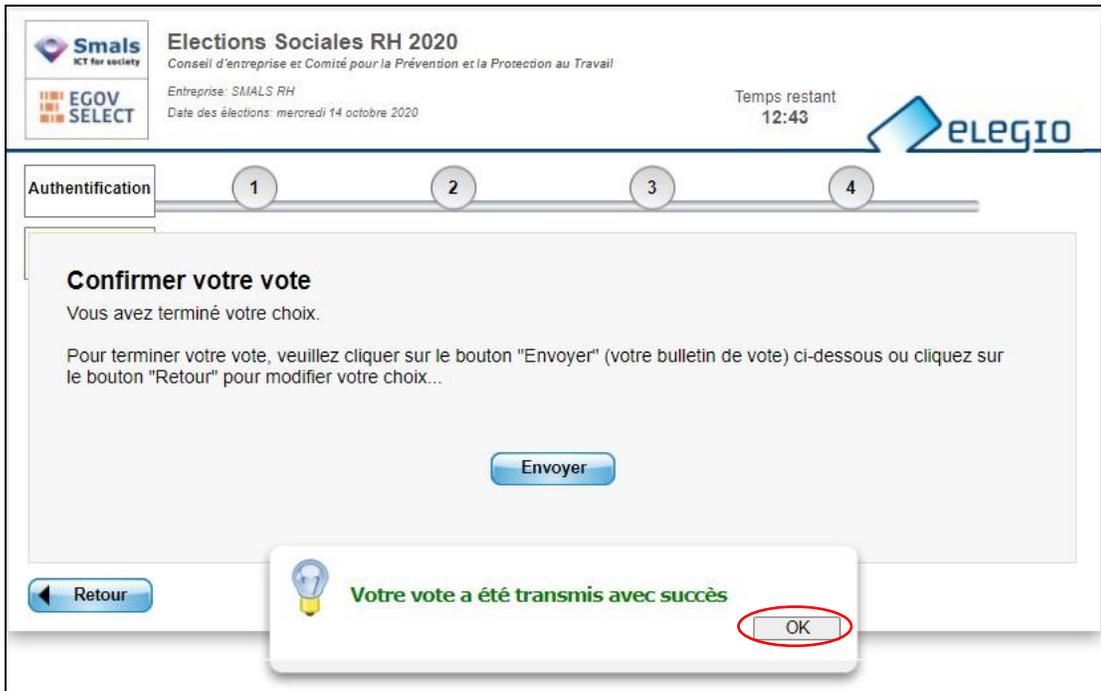
3.1.7 Étape 6 : confirmation et finalisation du vote

Il s'agit de l'écran de confirmation final qui vous permet d'envoyer votre bulletin de vote dans l'urne.

Le bouton "Envoyer" finalise le vote : le bulletin de vote est envoyé dans l'urne sous forme anonyme et cryptée. Une fois que vous avez cliqué sur ce bouton, le vote est définitif et vous ne pouvez plus le modifier.

The screenshot shows the 'Confirmer votre vote' screen. At the top left, there are logos for 'Smals ICT for society', 'EGOV SELECT', and 'Elections Sociales RH 2020'. Text includes 'Conseil d'entreprise et Comité pour la Prévention et la Protection au Travail', 'Entreprise: SMALS RH', and 'Date des élections: mercredi 14 octobre 2020'. A 'Temps restant 13:10' timer is shown at the top right. The progress bar at the top has four steps, with step 4 being the current step. The main content area says 'Confirmer votre vote' and 'Vous avez terminé votre choix.' Below this, it reads: 'Pour terminer votre vote, veuillez cliquer sur le bouton "Envoyer" (votre bulletin de vote) ci-dessous ou cliquez sur le bouton "Retour" pour modifier votre choix...'. At the bottom, there are two buttons: 'Retour' on the left and 'Envoyer' on the right, both circled in red.

Un message de confirmation s'affiche pour indiquer que le bulletin de vote a bien été déposé dans l'urne. Cliquez sur le bouton "OK" pour confirmer que vous avez vu le message.



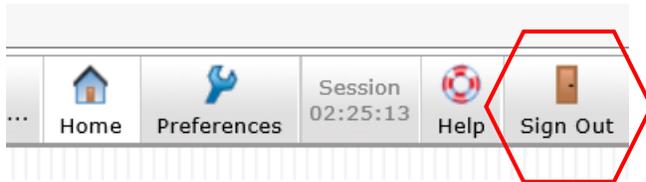
Vous voyez ensuite l'écran final des élections sociales.



Vous avez maintenant voté. Si vous essayez de voter une deuxième fois, un message apparaît pour vous indiquer que vous avez déjà voté.

4 Couper votre connexion VPN

Coupez la connexion VPN temporaire en cliquant sur le bouton "Sign Out" en haut à droite de la page VPN.



5 Voter physiquement

Si vous ne pouvez pas voter électroniquement à distance, vous pouvez voter au bureau de vote de Smals SC, avenue Fonsny 20 à 1060 Saint-Gilles. Le bureau de vote physique se trouve dans l'Auditoire au rez-de-chaussée, local SC 0-619. Le vote peut se faire le mardi 17 novembre 2020 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h.

N'oubliez pas d'emporter votre convocation et votre eID ; vous n'aurez alors pas besoin d'une attestation de travail pour vous déplacer.

Smals prend toutes les mesures nécessaires pour que le vote au bureau physique puisse se dérouler conformément aux règles corona. Respectez donc vous aussi toutes les mesures tant avant, pendant qu'après le vote.

6 Aide

6.1 Vous recevez un message d'erreur lorsque vous souhaitez établir une connexion VPN.

Vous essayez d'établir une connexion VPN, mais vous recevez le message d'erreur "You are not allowed to sign in. Please contact your administrator" ou vous avez ouvert le lien VPN via Edge (par exemple à partir du manuel).

1. Vérifiez que vous n'avez pas d'autres connexions VPN actives ouvertes et déconnectez-vous si c'est le cas.
2. Essayez de vous reconnecter en utilisant l'URL ci-dessous :
<https://smals.extranets.fediap.be/telesrv/vote>
3. Si vous ne parvenez toujours pas à établir une connexion VPN, essayez d'ouvrir le lien dans un autre navigateur : Internet Explorer, Google Chrome ou Firefox de préférence.

Important : veillez à vérifier au préalable si la connexion VPN spéciale fonctionne et si vous pouvez cliquer pour rejoindre l'environnement Elegio (voir 3.1.1). N'attendez pas le jour des élections.

6.2 Où puis-je trouver mes deux codes de vote personnels ?

Le code 1 se trouve dans le mail que vous avez reçu d'Elegio (mail de noreply@elegio.be).

Le code 2 se trouve dans votre convocation (reçue par la poste et par mail de info@xytool.be).

6.3 Je ne trouve plus mes codes

Il n'est pas prévu de générer de nouveaux codes. Vous pouvez toujours voter en vous présentant physiquement au bureau de vote.

6.4 Je ne connais pas le code PIN de mon eID

Si vous pouvez vous connecter via votre compte itsme, vous pouvez utiliser cette alternative. Sinon, vous ne pourrez voter que dans le bureau de vote physique. Après identification, le président peut décider de vous donner un mot de passe temporaire qui vous permettra de voter sur place sur un ordinateur de vote.

6.5 Le site web pour voter n'est pas accessible

Le site de vote peut être indisponible pour plusieurs raisons :

- L'application démarre correctement, mais un message d'erreur indique que les élections n'ont pas encore commencé. Le site est fermé en dehors de la période d'ouverture pendant laquelle vous pouvez voter. Vous pouvez voter le mardi 17 novembre 2020 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h, tant à distance que dans le bureau de vote.

Un message d'erreur apparaîtra dans le navigateur web indiquant que la page ne peut pas être chargée (en général, vous verrez le logo d'Elegio). Il s'agit d'un problème d'accès au réseau. La configuration internet de l'ordinateur portable ou du PC doit être vérifiée pour rétablir la connexion au réseau. Si malgré les vérifications de base, il est impossible d'établir une connexion, vous pouvez poser vos questions à partir du 3 novembre 2020 au centre de contact Élections sociales au 02 739 42 87 les jours ouvrables entre 9h et 17h, ou par e-mail : socialElections2020@support.smals.be.

6.6 La session est interrompue pendant le vote

Lorsque la session de vote est interrompue parce que le navigateur web est fermé ou parce que la connexion internet a échoué, la possibilité de voter n'est pas perdue.

Il vous suffit dans ce cas d'ouvrir une nouvelle session dans votre navigateur web (la connexion internet doit avoir été rétablie) et de vous authentifier à nouveau avec vos données personnelles afin que le vote reprenne. Tant que la confirmation de l'envoi du vote n'est pas affichée, la session n'est pas terminée et le vote n'a pas été émis (voir l'illustration de ce message à l'étape 6 ci-dessus).

6.7 Voter via du matériel non certifié

Pour pouvoir voter, vous devez disposer d'un PC Windows (version 8.1 ou supérieure) et d'un navigateur Internet Explorer, Google Chrome ou Firefox de préférence. Ce navigateur nécessite JavaScript (pas Java, mais JavaScript). **Avec Google Chrome, les pop-ups doivent être autorisés.**

Si vous essayez de voter via MAC ou Linux Mint : cela semble fonctionner d'après nos propres tests, mais cette solution n'est pas supportée par nos partenaires externes.

6.8 Besoin d'aide ?

Vous avez parcouru cette FAQ, mais votre problème n'est pas résolu ? A partir du 3 novembre 2020, vous pouvez contacter le centre de contact Élections sociales au 02 739 42 87 les jours ouvrables entre 9h et 17h, ou par e-mail : socialElections2020@support.smals.be.